

lifax. Mais si vous exercez votre imagination et si vous pensez que des hommes qui se trouvent paralysés par les nécessités économiques actuelles sont prêts à blâmer tout le monde, donnez un peu libre cours à votre imagination dans cette direction et songez au résultat politique futur.

Je porte intérêt à l'attitude du très honorable chef de l'opposition sur cette question et je vais attendre son discours avec impatience. Il a beaucoup moins de sagacité politique que ne je lui en attribue s'il aide le Gouvernement à adopter la loi des banques pour une période de dix années, en dépit de l'opinion publique sur tous les points du Dominion.

J'ai tenu à être juste dans mes observations; j'ai tenu à être conciliant; je ne désire nullement provoquer l'amertume ni éveiller la haine. Je soumetts tout simplement ces réflexions au Gouvernement pour ce qu'elles valent, et je me demande si même nous ne pourrions pas en arriver à quelque compromis qui induirait le Canada rural à croire que l'administration actuelle fait au moins un effort sincère, loyal et suprême pour leur venir en aide dans leurs présentes difficultés.

M. LUCAS: Je ne retiendrai pas longuement le comité, mais je tiens à consigner dans le hansard mon appui de l'amendement proposé par l'honorable député de Red Deer (M. Speakman) cet après-midi. Je ne faisais pas partie du comité qui a étudié ce projet de loi, mais j'ai profité de cette occasion qui se présentait de visiter le comité et de le voir à l'œuvre. Cependant, malgré tout ce qui a été dit ici, ce soir, et ce que j'ai entendu dans ce comité, l'honorable député d'Halifax (M. Maclean) prétend que nul motif réel n'a été donné pour différer la revision de la loi des banques. Je désire dire, monsieur le président, que l'une des raisons de la défaite du parti conservateur en 1921, c'est qu'il n'avait pas suffisamment sondé l'opinion publique, aussi le peuple l'a-t-il remplacé par un nouveau gouvernement, croyant que celui-ci se rendrait mieux à ses désirs. Je demanderais au Gouvernement pourquoi la refonte de la loi des banques ne serait pas remise à une autre année. Est-ce une proposition déraisonnable, vu le grand malaise qui se manifeste dans tout le Canada, à l'heure actuelle?

Je pourrais dire que notre demande est appuyée de résolutions de la part d'organisations de presque toutes les parties du Dominion. Je n'ennuierai pas la Chambre en en faisant la lecture, mais j'ai ici des résolutions du gouvernement manitobain, lequel n'est pas une petite organisation, mais représente la population toute entière de la pro-

vince, j'en ai du gouvernement de l'Alberta, du conseil canadien d'agriculture, qui représentent des milliers de cultivateurs unis du Canada entier. J'ai aussi une lettre signée par Tom Moore, président du congrès du travail, que je vais lire:

Cher monsieur,—Des lettres reçues de plusieurs de nos organisations affiliées, y compris les conseils du travail à Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto, London, Montréal Saint-Jean et Halifax, indiquent toutes l'intérêt général qui se fait jour parmi les travaillistes organisés au sujet de la loi des banques.

L'opinion des travaillistes préconise fortement la refonte complète de la loi des banques, cependant qu'elle s'oppose entièrement à toute action inconsidérée en matière aussi importante. On croit fermement que tous les témoignages soumis au comité sur les banques au cours de la présente session devraient être analysés à fond, avant décision finale quand aux amendements les plus avantageux à faire à la loi des banques et que cette session-ci est trop avancée apparemment pour permettre de le faire convenablement.

Nous demandons donc respectueusement que la revision de la loi des banques soit différée jusqu'à la prochaine session du parlement, et nous apprécierons l'aide que vous pourrez nous donner à ce sujet.

M. JACOBS: L'auteur de cette lettre est-il un administrateur des chemins de fer nationaux?

M. LUCAS: Elle est signée par Tom Moore, président, et P. M. Draper, secrétaire-trésorier du congrès du travail.

L'hon. M. MACLEAN: M. Moore est venu devant le comité, et il n'a jamais demandé que la revision de la loi soit différée. Il a même dit qu'il n'avait rien à proposer à titre de modification.

M. LUCAS: Dans cette lettre, naturellement, M. Moore parle au nom des organisations du travail canadiennes, et sa lettre se comprend à première vue. Je ne discuterai pas les vues de M. Moore avec mon honorable ami, mais j'ai sa lettre ici, portant sa signature. Un de nos motifs à nous, représentants de l'Ouest canadien, pour différer la revision de cette loi, c'est le manque de confiance de la plupart de nos cultivateurs à l'égard de notre système de banque actuel. J'ai ici un de nos journaux agricoles contenant un long article intitulé "Comment procurer des fonds au cultivateur". Il a été publié par la division des crédits ruraux de la banque des Marchands avant que cette institution eût cessé d'exister. Je n'en citerai que quelques mots:

Le cultivateur qui se confie à son banquier en tout temps et en toute circonstance prospère assez bien, et il trouve rarement nécessaire de chercher du crédit en dehors de la banque pour ses entreprises de la saison.

Voici les annonces publiés dans nos journaux agricoles: Lorsque vous êtes malade vous